



**Compte rendu de la séance ordinaire  
du Conseil Municipal  
du jeudi 19 novembre 2015**

L'an deux mil quinze, le dix-neuf novembre, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **Madame Céline RENAUDIER**, Maire de DAON.

**Présents :**

MM. Jean-Luc BOIVIN - Robert CORMIER - Régis CHERBONNEAU - Serge DEFRANCE - Adrien DELAUNAY - André DELAHAIE - Olivier DELLIERE  
Mmes Céline BRICAUD - Céline PLANCHENault - Céline RENAUDIER

**Secrétaire de séance : Céline PLANCHENault**

**1 - Schéma de mutualisation**

Monsieur Philippe HENRY est venu présenter le schéma de mutualisation :

Dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, un rapport obligatoire relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et ceux de ses Communes membres doit être établi. Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Il constitue un document d'orientation en matière de mutualisation des services et des moyens.

Ces orientations peuvent ne pas être suivies d'effets et d'autres non contenues dans le document peuvent être menées.

La mutualisation est un outil au service d'un projet politique. La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier envisage cette démarche comme un processus évolutif. Elle veillera à :

- Etudier l'impact de l'action sur les ressources humaines des Communes
- Ne pas complexifier la relation hiérarchique
- Favoriser l'adhésion en amont des agents à l'action de mutualisation

Elle a fixé 6 objectifs :

- Maintenir la qualité de service public local
- Renforcer les solidarités entre Collectivités
- Rationaliser les dépenses publiques
- Maximiser les effets du pacte fiscal et financier
- Sécuriser administrativement et juridiquement les pratiques
- Anticiper l'évolution des organisations territoriales

Le schéma comporte les points suivants :

- La poursuite de la mutualisation des moyens matériels
- L'achèvement de la mutualisation entre la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier et la ville
- L'affirmation de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier comme centre de ressources pour toutes les Communes du territoire
- L'optimisation des organisations territoriales

**Le Conseil Municipal émet un avis favorable concernant le schéma de mutualisation (8 pour/2 abstentions)**

**2 - Schéma départemental de coopération intercommunale**

Dossier reporté ultérieurement dans l'attente de l'assemblée plénière.

**3 - Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier - transfert de la compétence « réseaux et services locaux de communication électronique »**

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur départemental d'aménagement numérique de la Mayenne, échelle départementale nécessaire pour bénéficier d'aides du Fonds de Soutien Numérique, le Conseil Général de la Mayenne a créé un comité de pilotage dédié au projet de couverture Très Haut Débit du territoire. Dans ces conditions, pour que le déploiement du réseau numérique puisse être pris en charge par la Communauté de Communes, il est indispensable que les Communes membres lui transfèrent la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques.

Celle-ci entraînera, de plein droit, le transfert des services ou partie de services nécessaires à sa mise en œuvre. L'ensemble des biens, droits et obligations attachés, à la date du transfert à la compétence seront mis à disposition de la communauté.

Aussi, il est proposé que l'article "o - réseaux de communications" des statuts de la Communauté de Communes soit rédigé comme suit :

❶ Exercer les compétences des collectivités membres en matière d'établissement et d'exploitation des réseaux soumis aux dispositions des articles 34 et suivants de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée ; étudier toute question relative à la création et à l'exploitation d'un réseau.



## DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE de DAON

8 Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON

Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : [daon@chateaugontier.fr](mailto:daon@chateaugontier.fr)

② Établir ou faire établir et exploiter par quelque modalité que ce soit, un réseau tel que soumis aux dispositions de la loi suscitée ; Délivrer toute autorisation d'établissement d'un réseau tel que soumis à la ladite loi ; proposer au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (ou toute autorité de gestion compétente) la délivrance d'une autorisation d'exploitation.

③ Exploiter tout service d'intérêt local susceptible d'être distribué ou fourni par un réseau tel que défini aux points 1 et 2.

④ Gestion globale des projets de développement en matière de Technologie d'Information et de Communication (NTIC).

### ⑤ Réseaux et services locaux de communications électroniques

La participation à un tel syndicat mixte constituant un mode d'exercice rationalisé et pertinent de la compétence L. 1425-1 du CGCT, il apparaît nécessaire d'autoriser la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier à être membre du Syndicat mixte départemental compétent en matière de communications électroniques, conformément aux dispositions de l'article L. 5214-27 du CGCT

Il est donc demandé, ce soir, de délibérer sur ces différents points :

#### **Délibération 2015-11-A :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le transfert de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier les réseaux établis et exploités par les communes pour la distribution des services de radio et de télévision demeurent de la compétence des communes ;
- approuve la modification de l'article "o-réseaux de communications" des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier pour y insérer, au titre des compétences facultatives, la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques susvisée ;
- autorise la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier à adhérer au Syndicat Mixte Départemental compétent en matière de communications électroniques ;
- demande au Préfet, dès lors que les conditions de majorité qualifiée requises seront remplies, de bien vouloir prononcer, le transfert de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### **4 - Frais de scolarité - Ecole d'Azé**

La Commune d'Azé réclame, pour l'année 2014/2015 : 830 € de participation aux frais de scolarité, soit 80% du coût d'un enfant en maternelle.

#### **Délibération 2015-11-B :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de payer la somme de 830 € à l'école d'Azé pour le règlement des frais de scolarité de l'année 2014/2015,
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### **5 - Prime de fin d'année du personnel**

Compte tenu de l'évolution négative de l'indice INSEE des prix à la consommation, le montant est conservé à 937.60 € pour un agent à temps complet

#### **Délibération 2015-10-C :**

Le Conseil Municipal, une abstention, 9 voix pour :

- décide de verser ladite prime de fin d'année comme inscrite ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### **7 - Renouvellement du Contrat enfance jeunesse**

Le Contrat Enfance Jeunesse intègre la garderie périscolaire non agréée, il est renouvelé sur les mêmes bases que le précédent, soit une prestation de 1268.55 € pour chaque année pour la Commune de Daon.

#### **Délibération 2015-10-D :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de renouveler le contrat enfance jeunesse pour 2016, 2017 et 2018,
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.



## **8 - permanences électorales**

Horaire	6 décembre	13 décembre
7 h 50 - 10 h 30	Olivier Adrien André	Céline R Adrien André
10 h 30 - 13 h 00	Jean-Luc Robert Serge	Jean-Luc Robert Serge
13 h 00 - 15 h 00	Régis Céline B	Régis Olivier
15 h 00 - 18 h 00	Céline R	
Dépouillement 18 h 00 Besoin : 6 personnes	Adrien Céline R	Olivier Adrien

La Municipalité fait appel aux volontaires pour compléter les permanences des élections.  
Pour ceux qui souhaiteraient s'inscrire, merci de vous adresser au secrétariat de Mairie.

## **9 - Questions diverses**

La commission finances demande à chaque commission de réfléchir à leur projet pour 2016 et de faire les demandes de devis pour pouvoir commencer à préparer le budget 2016.

### **Commission culture**

#### **Réunion association Bouts de Ficelles**

Lors de cette réunion l'association à informer le changement du bureau et a présenté leur projet (en cours de réflexion).

Une fois le projet bouclé, l'association viendra le présenter au Conseil Municipal.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le jeudi 17 décembre 2015 à 20 h 30.  
Madame le Maire lève la séance à 22 h 45.